CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E205519** **VALABLE JUSQU'AU** **19/05/2027**

ÉDITÉ LE 24/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2024

Raison sociale : A2SM

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/05/2024

Capital : 20 000

10 RUE DU VILLAGE
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 983 809 393 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2270965-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE LUN2501032

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE LUN2501032

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 07 83 54 27 12 **Fax :**

Portable : 0783542712

Responsabilité légale :
DUPAS N'DAW MEGANE PRÉSIDENT

Site Internet : https://ets-a2sm.fr/

E-mail : megane.dupas@ets-a2sm.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 972 710 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3152 PROB	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)	7	20/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/04/2026 10:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.